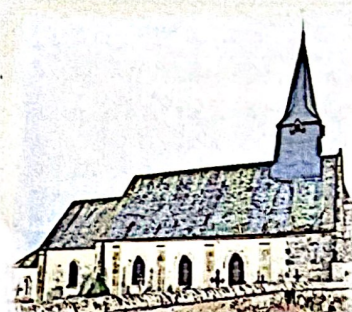


Bulletin Municipal

n° 36



1^{er} semestre 2022

Sap en Auge

Editorial du Maire

Mes chers concitoyens

Où en sommes-nous ?

La COVID fait toujours partie de notre quotidien et sera encore très présente dans les prochains mois, nous dit-on. Les aléas climatiques sont et seront de plus en plus présents dans les jours et les années à venir.

Non, je ne veux pas jouer les Cassandra, mais il va falloir vivre avec ces épreuves de Damoclès au-dessus de nos têtes. Nous allons devoir anticiper, « Gouverner c'est prévoir » dit l'adage alors, même s'il est improbable de pouvoir maîtriser tous ces événements incontrôlables et malheureusement inéluctables, faisons en sorte de construire des stratégies pour les amortir.

Sap en Auge résiste ... et saura résister comme cela a été le cas il y a un an. Après le feu, l'eau ! Malgré tous ces vents contraires, nous sommes et serons toujours debout. Le sapin est comme le roseau de la fable : « il plie mais ne rompt pas ».

A la Municipalité, nos préoccupations principales se concentrent actuellement autour de deux enjeux majeurs : réduire la pression des phénomènes météorologiques et leurs conséquences, et favoriser la reprise des commerces et des logements vacants.

Ce 22 juin dernier, une cérémonie commémorative, et protocolaire de par la présence de Monsieur le Préfet de l'Orne, a mis en évidence la grande solidarité qui existe entre les habitants de la Commune et a souligné la valeur exceptionnelle de l'engagement collectif.

Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises dans le passé, hier encore, sans protocole, sans directives particulières, nous avons assisté à la mise en commun d'initiatives individuelles. Cette solidarité entre tous peut déplacer des montagnes et sauver des vies et des biens chers à nos cœurs. La difficulté rassemble et permet à chacun de se surpasser pour l'autre : voilà la leçon à retenir d'un épisode douloureux. Je n'avais pas encore remarqué que Solidarité, Abnégation et Partage forment l'acronyme de SAP, cela n'est pas un hasard !

« Je n'ai jamais connu cela de ma vie » entend-on ça et là. C'est vrai, mais en matière d'événements il n'y a pas de règles, ils sont tous exceptionnels et souvent redoutables.

Au cours de la cérémonie, des médailles et des lettres de félicitations ou de remerciements, collectives ou individuelles, ont été remises à des hommes et des femmes désignés pour leur représentativité de l'ensemble des intervenants qui se sont engagés au service des habitants de la Commune. Ces médailles et ces lettres récompensent et mettent en exergue un collectif. A travers ces récompenses, c'est tout un groupe de personnes et des équipes, aussi bien des individualités que des professionnels, qui ont été mis à l'honneur.



Sap en Auge est maintenant tourné vers l'avenir, et cet avenir nous devons le construire ensemble avec toutes les valeurs qui sont les nôtres et je vous en prie, oublions les querelles de clocher. Les velléités du quotidien ne sont que brouillies quand on les compare à ce que nous aurions pu endurer.

Une page est tournée et le futur est prometteur avec un beau projet immobilier, la reprise d'un commerce et celle, en attente, de deux autres. Les animations reprennent et notre cadre de vie et sa qualité sont des éléments attractifs. Soulignons aussi, l'élément de dynamisme que constitue notre marché du samedi matin.

Que l'été vous apporte beaucoup de réconfort et vous permette de relativiser vos soucis quotidiens en pensant que nous avons encore de la chance et surtout de l'avenir, et en rassemblant nos forces pour que Sap en Auge sorte grandi de ses épreuves.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE

Infos Municipales

Cette rubrique est un condensé des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal. Les comptes-rendus complets sont affichés sur les panneaux sous les Halles.

Séance du 27 janvier 2022

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

En accord avec l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil accepte à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

Subventions

Une demande de subvention du collège Hee-Fergant pour un séjour au ski à « La Toussuire » a été reçue par Monsieur le Maire. Onze élèves de la commune de Sap en Auge étant concernés, le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 30 € par élève.

Séance du 27 janvier 2022 suite

Immobilier commercial

La Commune faisant face à un problème croissant de désertification des commerces, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, ainsi que ses adjoints, à prospecter afin de trouver des bâtis à vendre susceptibles d'accueillir des éventuels commerces. Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Sécurité incendie

Monsieur le Maire rappelle que la Sécurité incendie est une priorité pour une collectivité. Une vérification des poteaux incendie de la Commune a été effectuée par la Société Bedrich qui a signalé que plusieurs d'entre eux demandent une intervention d'urgence et que trois poteaux sont hors d'usage. Le montant du devis pour une remise aux normes s'élève à 11 849,90 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Adressage

Validation à l'unanimité par le Conseil Municipal d'une dénomination complémentaire de plusieurs voies de la Commune, dont les noms étaient utilisés de façon traditionnelle, mais qui n'avaient pas de dénomination officiellement enregistrée.

Entretien de l'Orgue

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage de l'entretien de l'Orgue de l'Eglise doit être assurée par la Commune, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) apportant une subvention de 50 % du devis hors taxe. Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Séance du 16 mars 2022

Convention FPRH (Fonds Partenarial de Restructuration de l'Habitat)

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a sollicité l'aide de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de Normandie pour la restructuration du projet immobilier de la rue du Commerce. Différents aléas, notamment une phase de déconstruction, non prévue au début du projet en 2015, ont conduit à une augmentation du coût des travaux. Un dépassement possible de l'ordre de 50 000 € a été acté par l'EPF.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à cette convention.

Emprunt

Suite aux inondations du 22 juin 2021, de nombreux travaux de voirie ont été effectués en urgence, d'autres restent encore à faire. Il s'avère également nécessaire de compléter le financement du projet immobilier de la rue du Commerce.

Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt pour pouvoir faire face à ces différents travaux et présente les conditions de prêts consenties par les organismes bancaires pour un montant de 100 000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Agence Postale

Monsieur le Maire présente les différentes possibilités concernant la présence postale sur la Commune, et demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal souhaite à l'unanimité voir évoluer le dispositif en « Agence Postale Intercommunale » et demande à la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault de bien vouloir signer la convention de partenariat avec les représentants de la Poste.

Restaurant du Grand Jardin (Propriété de la Commune)

Suite à la liquidation judiciaire du fonds de commerce « Les Saveurs du Grand Jardin », Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir des actifs dépendants de la procédure de liquidation (tables, chaises, vaisselle, etc. ...) pour un montant de 2 150 €, permettant ainsi à un potentiel repreneur d'exercer rapidement son activité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adressage (suite)

Sur proposition du Groupe de travail, le Conseil Municipal, après en

Séance du 16 mars 2022 suite

avoir délibéré, valide à l'unanimité la création de trois nouvelles voies : Allée du Grand Jardin - Allée du Vieux Buisson - Chemin de Bouillant.

Budgets primitifs

Ont été votés à l'unanimité les budgets ci-dessous, équilibrés en recettes et dépenses.

Budget Commune :

Fonctionnement à 759 461,86 €. Investissements à 556 893,38 €.

Budget CCAS : 5 254,43 €

Budget Assainissement :

Fonctionnement à 252 052,00 €. Investissements à 164 583,98 €.



8 mai 2022

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Séance du 12 mai 2022

Taxes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, suite à la réforme de la DGFIP (Direction Générale des Finances publiques), d'appliquer pour 2022 le taux de 32,14 %, pour la Taxe Foncière Bâti et 9,17% pour la Taxe Foncière Non Bâti.

Achat Garage

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, d'acquérir le garage situé en bas de la rue du Commerce afin de le détruire et ainsi améliorer l'écoulement des eaux en cas de nouvelles inondations. Le Conseil l'autorise à signer tous documents s'y afférant.

Salle des fêtes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remplacement du four de la Salle des Fêtes, pour un montant de 2 900 € suivant devis présenté.

Demande d'installation sur le Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'installation sur le marché pour vendre des produits laitiers artisanaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à condition que l'offre se limite aux produits fabriqués dans l'atelier du producteur en évitant de concurrencer le fromager présent toute l'année sur notre marché.

Indemnités de gardiennage église.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs de la circulaire ministérielle du 4 mai 2022 aux indemnités de gardiennage et ainsi d'attribuer 479,86 € à Monsieur Jean-Yves Barbrel qui réside dans la Commune et 120,97 € au Père Jacques Sawadago qui ne réside pas dans la Commune. La proposition est acceptée par le Conseil à l'unanimité.

Séance du 20 juin 2022

Restaurant « Les Saveurs du Grand Jardin »

Suite à la liquidation judiciaire du fonds de commerce « Les Saveurs du Grand Jardin » en date du 22 février 2022, une demande de reprise de ce fonds par Madame Sophie Bodhuin a été formulée auprès de Monsieur le Maire, avec pour objectif une réouverture du restaurant dès juillet 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bail.



L'orgue historique de l'église du Sap (2)

Dans le bulletin précédent, la genèse de l'histoire de l'orgue de l'église du Sap, construit par les frères Damien en 1861 et classé Monument Historique, était esquissée. Un deuxième épisode de cette histoire est relaté ici.

Après de nombreux rebondissements, le Conseil de Fabrique (Groupe de clercs et de laïcs chargé de l'administration de la paroisse) peut donc reprendre les travaux de la tribune et du buffet, en donnant à l'ensemble un style en accord avec la nef de l'église qui date du XIV^{ème} siècle.

Le 15 novembre 1860 le Conseil de Fabrique consigne les conditions détaillées et précises dans lesquelles il fut passé commande de l'orgue, par exemple :

- les deux claviers auront des touches plaquées en os ou en ivoire,
- les dièzes seront en ébène.

L'orgue revient à 5 100 f. payable en six échéances, à savoir 500 f. en 1861 à la pose de l'orgue, puis 1 000 f. les quatre années suivantes et enfin 600 f. en 1866.

Au cas où la Fabrique ne pourrait respecter les échéances, les Facteurs percevraient un intérêt de 5% et le Conseil disposerait alors de deux années de plus pour effectuer le règlement.

Il ne fut pas inutile de prévoir cette clause pour retard de paiement, car en

dehors de l'acompte versé à la pose de l'orgue, les autres versements étaient incomplets, ainsi le 2 mai 1866, le total des acomptes se montait à 2 100 f. sur la somme de 5 100 f. prévue au contrat.



Le 1^{er} novembre 1867 il apparaît qu'il faille retoucher l'orgue, mais qu'il serait indélicat de faire appel aux frères Damien sans leur verser un substantiel acompte sur la somme restante. Le trésorier de la Fabrique fût prié de s'entendre avec le Président de celle-ci pour réunir une somme de 1 000 à 1 200 f., au besoin par l'emprunt.

Le trésorier Edmond Lehoul-Courval, au nom de la Fabrique, fut autorisé à contracter une obligation de 1 500 f. auprès de Madame Anfrie une habitante du Sap.

A suivre ...

Sources : L'annuaire des cinq départements normand publié par l'association normande avec l'étude très complète de M. Jean-Michel BOUVRISS sur l'orgue du Sap.

Jean-Claude MAYZAUD



Vie de la Commune

Informations utiles

Rappel - Fondation du Patrimoine

La commune historique du Sap étant classée Site Remarquable du Patrimoine (SPR), tout projet de rénovation de la façade d'une habitation : ravalement, remplacement d'ouvertures, réfection de toiture, etc., peut éventuellement donner lieu à une aide financière de la Fondation du Patrimoine, à hauteur de 50% du montant des travaux. Cette aide vient en déduction du revenu imposable.

Pour être éligible, le projet doit être visible depuis l'espace public, conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et les travaux ne doivent pas avoir commencé.

Renseignements en Mairie (contact Guy Willot).

Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes âgées ou handicapées de la commune vivant à domicile peuvent demander à être inscrites sur un registre communal nominatif. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services municipaux, sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence lors d'hivers rigoureux ou de canicule.

Recensement



Tous les jeunes français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Dès vos 16 ans rendez vous auprès de votre Mairie muni : d'une pièce d'identité et du livret de famille, ou en ligne sur « www.service-public.fr » pour certaines communes.

Seul le recensement permet votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). A l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours.

Entretien des trottoirs



Chaque habitant se doit d'entretenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation.

En particulier l'hiver en balayant la neige.

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Dimanche de Caractère au Sap - 11 septembre

La vie sous l'occupation



Drôle de période que celle de l'occupation, mais il fallait pourtant continuer à vivre ! A travers cartes postales, matériel d'époque et récits d'habitants, découvrez la vie quotidienne au Sap et les lieux où des faits de guerre se sont produits jusqu'à la Libération le 22 août 1944.

Programme :

RV à 15h, place du Marché.

Parcours commenté de la petite Cité de Caractère.

Exposition de matériels agricoles d'époque au Grand Jardin

Exposition de cartes postales anciennes dans la Salle du Conseil de la Mairie. Dialogue avec des habitants du Sap ayant vécu cette période.

Et pour clore l'après-midi, dégustation de produits fermiers locaux :

Cidre, poiré, pommeau, jus de pomme, confitures, et fromages AOP du Pays d'Auge.

Contact : Mairie - 02 33 39 41 29

Carnet de l'Etat Civil

Naissances

LOUVEL Capucine (Argentan),

PRÉVOST Maëlyss (Argentan)



Mariages

MARZO Éric et GARCIA Gaëlle

ROBILLARD Antoine et CONTAMINE LETRÉCHER Camille



Décès

BOURGAULT Jean-Pierre,

BOURGAULT Marie (Vve GARCIA),

COJEAN Bernard, GAURIAT Odette (Vve DECAUX),

GIBOURY Jacqueline, HOUDAYER Gérard,

LANDA Marie-Louise, SOLON Joël





Vie de la Commune suite

Calendrier des Animations

- 13 juillet : Bal populaire sur la place du Marché à partir de 19h30
(Association le Grand Jardin)
- 30 juillet : La France en Courant – 1/2 étape à Sap-en-Auge
(La plus longue course en relais sur routes de France)
- 5 août : Marché nocturne de 16h à 23h, musique et feu d'artifice
(Commerçants et Artisans, CCAIS)
- 14 août : Courses de Sap-en-Auge (1) de 12h à 17h
- 15 août : Jazz sous les cerisiers au Grand Jardin de 14h à 18h
(Association le Grand Jardin)
- 22 août : « Country Fair » à l'hippodrome de la Fontaine
(Lions Club)
- 28 août : Courses de Sap-en-Auge (2) de 12h à 17h

- 10 septembre : Concert à l'Eglise du Sap, ensemble vocal Voces Novae. 16h
(Septembre Musical de l'Orne)
- 11 septembre : Dimanche de Caractère, « La vie sous l'Occupation »
(RDV 15h place du Marché, voir encadré spécial)
- 12-13 novembre : Fête du Cidre au Grand Jardin de 10h à 18h
(Association le Grand Jardin)
- 24 décembre : Marché de Noël
(Commerçants et Artisans, CCAIS)

7 juin au 18 septembre au Grand Jardin - 13 juillet au 4 septembre à la Mairie
Exposition du sculpteur Pepito : « Les Géants et les autres »
(Un été ornaïen contemporain)



Vie des associations

Association le Grand Jardin



La première « rando » gourmande longue de 14 km a rassemblé 200 participants qui ont pu profiter d'une étape de dégustation de produits locaux.

Au retour, un barbecue a permis un bon moment de convivialité.

Le Président, Hervé HOUDY

Comité et Commission Fleurissement



L'installation des paniers, bacs et jardinières, aux emplacements habituels dans les rues de la Commune, a été complétée cette année par un réaménagement du massif créé l'année passée le long de l'arche de l'escalier de la Mairie.

Un treillis avec des plantes grimpantes a été ajouté, ainsi que de nouvelles vivaces, égayant ainsi l'accueil sous les Halles,



La seconde tranche de travaux d'aménagement de l'ancien potager du Grand Jardin a été lancée au printemps et est presque terminée.

Elle sera complétée par l'installation d'une deuxième pergola.

Les riverains sont invités à arroser de temps en temps les paniers placés devant leur habitation, afin de maintenir l'éclat des fleurs qui les composent.

Martine BOURGAULT et Evelyne JAMES

Ecole Raymond Queneau

La fin de l'année scolaire arrive, avant de vous souhaiter de bonnes vacances, nous vous résumons ci-dessous les principales actions qui ont jalonné notre vie scolaire depuis janvier.

Sécurité et prévention :

Les élèves de CM1 et CM2 ont pu bénéficier d'une intervention des gendarmes pour la prévention routière. Tous les CM2 ont obtenu leur permis vélo.

Dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS), tous les élèves, de la maternelle au CM2, s'entraînent régulièrement sur les conduites à tenir en cas d'intrusion, de risques majeurs et d'incendie..

Ecole Raymond Queneau suite

Climat scolaire :

Les classes ont travaillé sur différents thèmes (Egalité Filles-Garçons, harcèlement et gestion des conflits) avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE).

Santé :

Interventions de Nilène et de l'infirmière du collège de Vimoutiers auprès de toutes les classes sur différents thèmes : alimentation, hygiène, tabac, alcool, sommeil, ...

Développement durable :

Des agents de la CDCVAM sont intervenus auprès des classes travailler sur le recyclage et l'éco-responsabilité, mais aussi sur le gaspillage alimentaire.

Art et culture :

Poursuite du projet avec Dominique Chevaucher des Arts Improvisés de St Aubin de Bonneval pour les élèves du CP au CM2 sur le thème de l'égalité Filles-Garçons. Dominique est intervenue au niveau du théâtre et de la danse. Nicolas et Mélanie, danseurs professionnels, ont travaillé avec les élèves. Le résultat de cette collaboration entre les élèves et les professionnels a été présenté aux familles le jour de la kermesse le 25 juin.

Trois séances de travail avec le sculpteur Pépito, pour toute l'école. Les élèves ont réalisé une œuvre collective qui est exposée au Grand Jardin à côté de l'exposition des Géants. Les élèves se rendront en septembre à la Mairie pour visiter l'exposition des Petits Géants de Pépito.

Et comme les années précédentes, déplacement à la médiathèque de Sap en Auge une fois par mois pour tous les élèves, avec animations par les agents.

Domaine sportif :

Les deux classes de maternelle se sont rencontrées pour faire des jeux d'opposition et de lancers.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont allés passer une journée au Golf du Bief à Trun, dans le cadre du label « Génération 2024 ».

Tous nos élèves ont participé à l'action « Je bouge pour la paix » où il fallait parcourir 2 024 m et déposer des messages de paix sur un arbre réalisé par une classe de maternelle.

Les CP, CE1 et CE2 ont pu bénéficier de huit séances d'apprentissage de la natation. Un grand merci aux parents accompagnateurs

Domaine festif :

Journée carnaval et kermesse le 25 juin.

Nous remercions la CDCVAM et ses agents, l'OCCE et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) et leurs intervenants pour leurs actions et leur soutien auprès de nos élèves.

Bonnes vacances, nous vous donnons rendez-vous le jeudi 1er septembre pour la rentrée scolaire.

Inscriptions auprès de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault au 02 33 67 54 85 ou sur le site internet www.cdcvam.fr (affaires scolaires).